

Municipalité de Sainte-Luce
Session du 3 mars 2003

À une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 3 mars 2003 à 20 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire
Guy Caron, conseiller
Paul-Eugène Gagnon, conseiller
Gilles Gagnon, conseiller
Martine Plante, conseillère
France St-Laurent, conseillère

Est absent:

Gaston Beauchesne, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est présent
Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est présente.

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Procès-verbaux**
- 4. Suivi des procès-verbaux**
- 5. Déboursés**
- 6. Période de questions**

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Demande de soumission par invitation pour un vérificateur
2. Adresses postales
3. Fonds de développements résidentiel, commercial, industriel et touristique / avis de motion
4. Fonds de roulement / transfert
5. Lulumco / autorisation (**copie**)
6. Table multisectorielle
7. Ventes d'immeubles pour non-paiement de taxe (**copie**)
8. Demande de citoyens concernant l'entretien du Ruisseau à la Loutre (**copie**)
9. Concert / demande (**copie**)
10. Règlement d'emprunt de 20 000 \$, pour couvrir les frais de refinancement de l'emprunt de 1 061 200 \$, numéro R-2003-29. / adoption (**copie**)
11. Amendement au règlement R-2002-28 "Règlement du budget 2003 / adoption (**copie**)
12. Amendement au règlement 325-90 " Règlement concernant l'établissement d'un régime d'assurance collective" / adoption

13. Règlement des naissances / Jacob Corbin, fils de Martin Corbin et Catherine Martin, St-Alphonse
14. CLD / invitation (**copie**)
fonds d'intervention en milieu rural (**copie**)
lancement de la mise en marche du Pacte rural
15. Madame Rose-De-Lima St-Laurent
16. Les Habitations Ste-Luce (**copie**)

B. SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Sécurité incendie / achat (**copie**)

C. TRANSPORT

1. Ministère des Transports / permis d'intervention
2. Ministère des Transports / demande d'installation de panneaux

D. HYGIÈNE DU MILIEU

1. Demande de raccordement au réseau d'aqueduc, 2^e Rang Est
2. Règlement établissant un tarif pour les immeubles n'ayant pas de compteurs d'eau, ayant un compteur d'eau non-opérationnel, ayant subi une mauvaise lecture et un gel d'aqueduc. / adoption (**copie**)
3. Félix Huard inc.

E. URBANISME

1. CPTAQ / Rencontre – information
2. Dossier Monsieur Jean Marienval
3. Dossier Évelyne Burton
4. Développement résidentiel / soumissions
5. Compte rendu du CCU (**copie**)
6. Bruno Corbin / modification de zonage (**copie**)
7. Diane Massicotte / modification de zonage (**copie**)
8. Quincaillerie Ste-Luce-Luceville/demande (**copie**)
9. Rapport de l'inspecteur des bâtiments

F. LOISIR ET CULTURE

1. Politique familiale / signatures
2. Fête des bénévoles
3. Bulletin – logo (**copie**)
4. Fête nationale du Québec / résolution

G. ÉDIFICE ET MACHINERIE

H. DIVERS

437-2003

Ordre du jour

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

438-2003

Procès-verbal

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 3 février 2003 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Paul-Eugène Gagnon appuyé par France St-Laurent et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté avec un amendement à la résolution 415-2003 de la session ordinaire du 3 février 2003:

Adopté

Suivi du procès-verbal

Le maire fait la lecture de quelques résolutions

FACTURES PAYÉES - FÉVRIER 2003

1 Fabrique de Luceville - location salle communautaire	680.98 \$
2 Groupe Réjean Claveau	14 111.06 \$
3 Gilles Langlois – déneigement	479.27 \$
4 AFEAS – commandite	50.00 \$
5 Entreprises Claveau Ltée, captation	104 979.85 \$
6 OTJ - subvention et remboursement URLS	1 000.00 \$
7 Services Sanitaires du St-Laurent inc.	5 439.19 \$
8 MRC de la Mitis - règlement emprunt bacs de récupération	18 374.52 \$
9 SPAR enr. - patrouille	402.59 \$
10 Financière Manuvie - primes assurance collective	1 117.73 \$
11 Desjardins sécurité financières - primes assurance collective	1 067.65 \$
12 Télus Mobilité - Cellulaire	40.85 \$
13 Télus Québec - Bibliothèque	25.25 \$
14 Télus Québec - Téléphone	1 054.27 \$
15 Hydro-Québec - Gymnase & bibliothèque	3 021.98 \$
16 Hydro-Québec - éclairage public	691.87 \$
17 Hydro-Québec - éclairage public	708.34 \$
18 Hydro-Québec - édifice municipal	1 644.30 \$
19 Hydro-Québec - garage municipal	393.07 \$
20 Hydro-Québec - postes de pompage 1,2,3,4,5	600.29 \$
21 Hydro-Québec - Club de voile	28.64 \$
22 Les Assurances Maurice de Champlain (1983) inc.	11 695.00 \$

23 Citicorp Finance Vendeur Ltée - location photocopieur	257.43 \$
24 Société canadienne des Postes - timbres	1 104.24 \$
25 Les Sports J.L.P. inc.	3 795.83 \$
26 Ministre des finances - inscription commission des transports	107.00 \$
27 Ministère du revenu - sommaire des retenus, année 2002	13.65 \$
TOTAL:	172 884.85 \$

FACTURES À PAYER - FÉVRIER 2003

1 Receveur Général du Canada - Février	4 384.88 \$
2 Ministère du Revenu - Février	7 215.16 \$
3 Jean-Claude Molloy - frais de déplacement	82.38 \$
4 François Arsenault - frais de déplacement	39.90 \$
5 Purolator - pièces chlorateur	21.85 \$
6 Le Club Papetier - papier, toner, clavier	776.31 \$
7 Les Services Kopilab - cartouches imprimante recyclées	47.16 \$
8 Les Éditions Mabec - calendrier municipal	27.95 \$
9 Les Éditions juridiques FD - recueil des lois municipales	74.90 \$
10 Ressources naturelles Québec - services mutations	15.00 \$
11 Chez Nous enr. - ajout de mgs, hébergement page web	20.00 \$
12 Garage St-Laurent inc.	124.05 \$
13 Garage Gilles Desrosiers inc.	135.00 \$
14 Pétroles Bilodeau inc.	1 782.75 \$
15 Garage M. De Champlain	592.40 \$
16 Centre de distribution Gaz-O-Bar	1 517.78 \$
17 La maison d'auto Fortier inc. - batterie et pagette	271.41 \$
18 Laboratoire Biologie Aménagement B.S.L. inc.	797.12 \$
19 Les Équipements Lépine inc.	2 146.17 \$
20 Buanderie Le Blanchon	74.52 \$
21 Extincteurs de Rimouski - entretien, extincteur	146.66 \$
22 Sécurité Médic enr. - gants	12.65 \$
23 Matériaux Quincaillerie Réjean Hallé	142.10 \$
24 Rona Le Rénovateur - piles, fluorescents	89.05 \$
25 Atelier C.Y. Gagnon inc. - réparation essieu	150.91 \$
26 Pièces d'auto Rimouski inc.	354.45 \$
27 Garage Raymond Turcotte & Fils inc.	6.72 \$
28 Camions Peterbilt Rimouski Ltée	489.88 \$
29 Air Liquide Canada inc.	230.05 \$
30 Wolseley - Groupe Plomberie - manchon rép. Aqueduc	549.62 \$
31 Coca-Cola	309.29 \$
32 Lafrance, Lucie - cours aérobic	250.00 \$
33 Lévesque, Marc - athlétisme	200.00 \$
34 P.-Guimond, Pascale - Soccer intérieur	150.00 \$
35 Jean-Pierre St-Amand Inc. - éclairage de rues	241.80 \$
36 MRC de la Mitis - quote part	36 687.52 \$
37 MRC de la Mitis - confection du rôle	17 126.73 \$
38 Génigroupe	977.71 \$
39 Financière Manuvie - assurance collective	1 117.53 \$

40	Société de l'assurance automobile du Québec - immatriculation véh.	5 706.00 \$
41	Imprimerie CCI - permis	116.18 \$
42	SPAR enr. - patrouille	402.59 \$
43	Serrurier Clef Mobile - porte entrée sud	112.65 \$
44	Industrie Canada - radiocommunication	338.00 \$
45	Télus Mobilité - Pagettes	322.35 \$
46	Télus Mobilité - Cellulaires	114.00 \$
47	Les Assurances Maurice de Champlain (1983) inc.	11 695.00 \$
		TOTAL: 98 186.13 \$

TOTAL DES FACTURES À APPROUVER: 271 070.98 \$

Je certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 28 février 2003.

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier

439-2003

Paiement des comptes

Proposé par: Gilles Gagnon
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des comptes dus au 28 février 2003.

Adopté

Période de questions

440-2003

Demande de soumission par invitation pour un vérificateur

Proposé par: Guy Caron
Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de demander des soumissions sur invitation concernant la vérification annuelle de la municipalité. Que cette demande soit adressée à trois firmes comptables et ce pour une période de trois ans.

Samson Bélaïr/Deloitte & Touche Ca & Syndic
Malette Maheu Services conseils
Raymond Chabot Grant Thornton

Adopté

441-2003

Adresses postales

Considérant que lors des élections tenues en novembre 2001, le nom de Sainte-Luce a été retenu majoritairement pour désigner la nouvelle municipalité issue du regroupement de la municipalité de Luceville et de la paroisse de Sainte-Luce;

Considérant que ce changement de nom est entré en vigueur le 27 avril 2002 suite à parution dans la Gazette officielle du Québec;

Considérant que depuis cette date, toutes transactions légales notariées ou autres, devront se faire en tenant compte de la nouvelle réalité;

Considérant qu' il existe présentement deux adresses postales différentes pour les citoyens de la municipalité et que cela entraînent des inconvénients;

Considérant que suite au regroupement, la volonté du conseil municipal est de développer un sentiment d'appartenance à une nouvelle municipalité;

Par conséquent il est proposé par Paul-Eugène Gagnon appuyé par Martine Plante et résolu à l'unanimité que demande soit faite à Postes Canada pour unifier l'adresse postale sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Sainte-Luce, G0K 1P0 regroupée et de prendre en considération le changement de nom pour certaines rues du territoire.

Adopté

442-2003

Panneaux de rues

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de panneaux identifiant le nom des rues sur le territoire de la municipalité.

Adopté

443-2003

Avis de motion

Avis de motion est dûment donné par le conseiller Gilles Gagnon qu'à une prochaine session un règlement concernant un Fonds de développement résidentiel, commercial, industriel et touristique sera adopté

Adopté

444-2003

Fonds de roulement

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de transférer du compte général numéro 4888 le montant nécessaire au fonds de roulement numéro 7979 à la Caisse Populaire Desjardins Sainte-Luce-Luceville et ce pour l'année financière 2003

Adopté

445-2003

Lulumco / autorisation

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le branchement d'égout au réseau municipal (secteur Luceville) demandé par la compagnie Lulumco et être réalisé à la condition que l'effluent soit neutralisé (pH minimum de 6,5) avant d'y être acheminé. Des équipements de contrôle devront assurer un suivi du pH en continu de façon à conserver une valeur se situant entre 6,5 et 8,3 avant le rejet des eaux usées à l'égout. La municipalité apportera une attention particulière à la performance des étangs en hiver et au taux d'oxygène dissous en été. (Ref: rapport présenté par Delfar Experts-conseils en février 2003)

Adopté

446-2003

Table multisectorielle

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'adhérer à la Table multisectorielle de la famille du Bas-St-Laurent pour l'année 2003 et ce au montant de 75\$

Adopté

447-2003

Vente d'immeubles pour non-paiement de taxe

Proposé par: Gilles Gagnon
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'approuver l'état préparé par la secrétaire-trésorière adjointe et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaires envers la municipalité le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal, et ordonne selon l'article 1023 du code municipal de transmettre avant le vingtième jour de mars 2003 au bureau de la municipalité régionale de comté l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non paiement des taxes municipales concernant l'année 2001 et 2002 et désigne le directeur général et secrétaire-trésorier et ou la secrétaire-trésorière adjointe à

représenter la municipalité de Sainte-Luce le 12 juin 2003, si cela s'avérait nécessaire pour faire l'acquisition des immeubles situés sur notre territoire qui n'auront pas été réclamés.

Le conseil municipal ordonne d'envoyer les comptes excédants 500\$ des personnes endettées concernant l'année 2002 en vente pour non-paiement de taxes.

Adopté

Acc. rec.

Accusé réception / Demande de citoyens concernant l'entretien du ruisseau à la Loutre

Le conseil municipal accuse réception de la lettre datée du 14 février 2003 concernant l'entretien du ruisseau à la Loutre.

448-2003

Concert / demande

Proposé par: Martine Plante

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'offrir gratuitement à l'école de musique du Bas-Saint-Laurent à l'occasion de la Tournée Diapason, Sainte-Luce: - la salle communautaire

- Café, jus et liqueurs

Adopté

Règlement R-2003-29

Règlement pourvoyant à l'approbation d'une somme de 20 000\$, par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro R-2003-29 de la municipalité de Sainte-Luce.

Considérant que sur l'emprunt décrété par le règlement numéro 389-97, un solde non amorti de 1 061 200,00\$ sera renouvelable le 1^{er} avril prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant à courir;

Considérant que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 20 000\$, et vu que la municipalité ne peut rencontrer cette dépense à même ses fonds généraux, elle doit donc emprunter cette somme;

Considérant qu' il y a lieu d'emprunter cette somme conformément à la Loi sur les dettes et emprunts municipaux;

Considérant qu' un avis de motion de présentation du présent règlement a été donné par la conseillère France St-Laurent à la séance d'ajournement du 17 février 2003;

À une assemblée régulière du conseil municipal de Sainte-Luce tenue au lieu et à l'heure ordinaires de ses sessions, à laquelle sont présents la majorité des conseillers formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Gaston Gaudreault.

Il est proposé par Martine Plante appuyé par Guy Caron et résolu à l'unanimité qu'il soit statué et ordonné par règlement du conseil municipal de Sainte-Luce, et il est, par le règlement numéro R-2003-29, statué et ordonné ce qui suit:

ARTICLE 1 Le présent règlement ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 20 000\$ pour les fins de la présente procédure, et pour se procurer cette somme à emprunter, jusqu'à concurrence du même montant pour un terme de 5 ans.

ARTICLE 3 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé, et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables mentionnés aux articles concernant la taxation du règlement numéro 389-97, en proportion du montant refinancé de chacun de ce règlement par rapport au montant total refinancé, tel qu'indiqué dans l'annexe "A", une taxe spéciale à un taux suffisant selon le mode prévu à ces articles.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, dans le cas où le remboursement d'un emprunt est effectué, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification autre qu'une taxe imposée sur un immeuble, il est, par le présent règlement, exigé, et il sera prélevée une compensation des personnes visées à la disposition établissant cette tarification selon le mode prévu à cette disposition. Cette compensation sera établie pour payer tout ou une partie du montant à refiner applicable au règlement concerné en vertu du 1^{er} alinéa.

La taxe imposée en vertu du présent article ne sera pas exigible des propriétaires ou des occupants, selon le cas, qui ont déjà acquitté le plein montant de leur quote-part du montant à emprunter en vertu d'une disposition d'un règlement visé au 1^{er} alinéa permettant le paiement par anticipation.

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

R-2003-30

Amendement au règlement R-2002-28

Règlement ayant pour objet d'adopter le budget de l'année financière 2003 et du programme triennal des immobilisations et fixer le taux de la taxe foncière générale, les taux de taxe foncière de secteur, le taux de la taxe foncière services de la Sûreté du Québec, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égouts et de vidanges.

Attendu qu' il est nécessaire de modifier l'article "18" du règlement R-2002-28;

Attendu qu' un avis de motion est dûment donné à la session du 17 février 2003;

En conséquence il est proposé par France St-Laurent appuyé par Paul-Eugène Gagnon et résolu à l'unanimité que le règlement R-2003-30 soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1 L'article "1" devra se lire comme suit:

Le tarif pour le ramonage et inspection des cheminées est de 15\$ pour un ramonage et de 10\$ pour une inspection.

ARTICLE 2 Le présent règlement modifie seulement l'article "18" du règlement R-2002-28.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

R-2003-32

Amendement au règlement 325-90

Règlement concernant l'établissement d'un régime d'assurance collective

Attendu qu' il est nécessaire de modifier le règlement 325-90;

Attendu qu' un avis de motion est dûment donné à la session du 17 février 2003;

Par conséquent il est proposé par France St-Laurent appuyé par Gilles Gagnon et résolu à l'unanimité que le règlement 325-90 soit abrogé.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi

Adopté

449-2003

Assurances-collectives

Proposé par: Guy Caron

Appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité que les primes des employés soient réparties comme ceci:

2003 l'employé paie en totalité la prime de l'assurance longue durée.

2004 l'employé paiera en totalité la prime de l'assurance longue durée jusqu'à concurrence de 30% sur sa prime totale.

2005 l'employé paiera en totalité la prime de l'assurance longue durée jusqu'à concurrence de 40% sur sa prime totale.

Adopté

450-2003

Règlement des naissances

Proposé par: Gilles Gagnon

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de verser un montant de 75\$ dans le compte de Jacob Corbin et ce conformément au règlement des naissances.

Adopté

CLD / Invitation – information

CLD / Fonds d'intervention en milieu rural - reporté

CLD / Lancement de la mise en marche du Pacte rural - information

451-2003

Madame Rose De Lima Caron St-Laurent

Proposé par: Martine Plante
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de rembourser Madame Rose De-Lima Caron St-Laurent pour un montant de 600\$ concernant une demande de modification de zonage effectuée en 1998, dont le projet fut arrêté. Que ce montant soit pris à même le surplus de l'ancienne municipalité de Luceville.

Adopté

Acc. réc.

Les habitations Ste-Luce

Le conseil municipal accuse réception de la lettre datée du 22 février 2003 des Habitations Ste-Luce.

452-2003

Sécurité incendie / achat

Proposé par: Guy Caron
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de six chapeaux de pompiers et de 16 manuels de lutte contre l'incendie pour un montant de 2457.44\$\$ taxes incluses, et ce, tel que prévu au budget 2003.

Adopté

453-2003

Ministère des Transports / permis d'intervention

Attendu que la municipalité de Sainte-Luce doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

Attendu que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

Attendu que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu qu' il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

Il est proposé par Paul-Eugène Gagnon appuyé par Martine Plante et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Luce demande au ministère des Transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2003 et qu'elle autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les permis d'intervention.

Adopté

Ministère des Transports / demande d'installation de panneaux – information

Demande de raccordement au réseau d'aqueduc, 2^e Rang Est – information

Règlement R-2003-31

Règlement établissant un tarif pour les immeubles n'ayant pas de compteurs d'eau, ayant un compteur d'eau non-opérationnel, ayant subi une mauvaise lecture et un gel d'aqueduc.

Attendu que le conseil municipal désire réglementer la tarification pour les immeubles n'ayant pas de compteurs d'eau, ayant un compteur d'eau non-opérationnel, ayant subi une mauvaise lecture et un gel d'aqueduc;

Attendu qu' un avis de motion est dûment donné à la session du 17 février 2003;

En conséquence il est proposé par Gilles Gagnon appuyé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit et est adopté:

ARTICLE 1 Les immeubles n'ayant pas de compteur d'eau, le tarif sera alors de 70\$ ce qui représente un tarif de base.

ARTICLE 2 Les compteurs d'eau non-opérationnels et les compteurs d'eau ayant subi une mauvaise lecture, le tarif se fera sur une moyenne des trois dernières années excluant l'année en cours.

ARTICLE 3 Dans le cas d'un bâtiment où le propriétaire sera obligé de faire couler l'eau afin d'éviter un gel d'aqueduc, la municipalité n'accordera pas un crédit concernant la consommation d'eau supplémentaire en période de gel.

ARTICLE 4 Ce présent règlement abroge le règlement 96-222.

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

454-2003

Félix Huard inc. / demande

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Delfar Experts-Conseils suite à la demande de raccordement au réseau d'égout domestique de Félix Huard inc. . Les frais d'honoraires de la firme d'ingénieurs de 750\$ seront facturés à Félix Huard inc

Adopté

CPTAQ / rencontre – information

Dossier Monsieur Jean Marienval / reporté

Dossier Evelyne Burton / information

Développement résidentiel / information

Acc. rec.

Accusé réception

Le conseil municipal accuse réception du compte rendu du 19 février 2003 de l'inspecteur des bâtiments.

455-2003

Bruno Corbin / modification de zonage

Considérant que la modification de zonage demandée par Monsieur Bruno Corbin concernant un garage commercial va à l'encontre du plan d'urbanisme;

Considérant que l'opération d'un garage de réparation mécanique cause certains inconvénients au voisinage;

Considérant que les gens du voisinage ont déjà manifesté leur opposition à l'exercice d'une telle activité;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande de modification de zonage invoquant les considérations ci-haut mentionnées;

Par conséquent il est proposé par France St-Laurent appuyé par Martine Plante et résolu à l'unanimité de refuser la demande de modification de zonage de Monsieur Bruno Corbin.

Adopté

456-2003

Diane Massicotte / modification de zonage

- Considérant qu' une demande de modification de zonage a été présentée par Madame Diane Massicotte concernant l'implantation d'un commerce de vente au détail de produits d'artisanat et de souvenirs dans un bâtiment existant de la rue Eudore-Allard;
- Considérant que ce secteur est identifié au plan d'urbanisme comme une aire d'affectation "résidentielle maison mobile" ;
- Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande;
- Par conséquent il est proposé par Paul-Eugène Gagnon appuyé par Martine Plante et résolu à l'unanimité de refuser la demande de modification de zonage de Madame Diane Massicotte.

Adopté

457-2003

Quincaillerie Ste-Luce-Luceville / demande

- Considérant qu' une demande a été présentée en décembre 2002, par les propriétaires de la quincaillerie Ste-Luce-Luceville concernant l'autorisation d'afficher une enseigne lumineuse en façade du commerce, situé au 40 des Érables;
- Considérant que la demande présentée à l'inspecteur des bâtiments respectait la réglementation en vigueur;
- Considérant qu' une deuxième demande est présentée afin d'augmenter la superficie de l'enseigne;
- Considérant que le conseil municipal ne peut intervenir pour autoriser des travaux ou installations qui ne respectent pas la réglementation d'urbanisme;
- Par conséquent il est proposé par France St-Laurent appuyé par Martine Plante et résolu à l'unanimité de refuser la demande d'installer une enseigne ayant une superficie non conforme à la réglementation en vigueur.

Adopté

458-2003 **Politique familiale / signatures**

Proposé par: Guy Caron
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Messieurs Gaston Gaudreault, maire et Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente dans le cadre du programme "Soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) désireuses de se doter d'une politique familiale ou de mettre à jour une politique existante 2002-2003.

Adopté

Fête des bénévoles / information

459-2003 **Bulletin**

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de lancer un concours invitant toute la population à choisir un nom pour le nouveau bulletin municipal. Un comité de sélection sera formé et un prix de 100\$ sera remis à la personne gagnante.

Adopté

Logo / information

460-2003 **Fête nationale du Québec / résolution**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité que Madame Mélanie Thériault, de la municipalité de Sainte-Luce soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec en 2003.

Adopté

7. Correspondance

- Ministère des Affaires municipales / consultation publique - production porcine
- Ministère des Affaires municipales / Semaine des municipalités
- Régie des alcools, des courses et des jeux / accusé réception – sexe bar Luceville
- Ministère des Transports / qualité du sel de déglacage
- Ministère des Transports / Avis d'intervention – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

- Ministère des Transports / compte rendu de réunion – réception de sel non conforme
- Le comité de gestion de l'Entente Canada-Québec / programme d'infrastructures
- Résultats du défi en patins du Bas-Saint-Laurent 2003
- Le Québec rural
- Mini Scribe
- Biologie aménagement BSL, rapports d'analyses
- Jeunesse Canada Monde
- Bulletin du Ministre
- CAUREQ
- Stéphane Beaudin / offre d'emploi
- Le Service d'Information en Ligne / barrages
- CSST
- Roy Beaulieu Carrier / Dossier Sylvie Collin
Vérification des états financiers
- Réseau Environnement / offre de service
- MRC de la Mitis / séance du comité d'organisation municipale
- Marguerite Dechamplain / lettre

461-2003

Levée d'assemblée

Proposé par: Martine Plante

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité qu'à 22 heures la session soit ajournée au 17 mars 2002 à 20 heures.

Adopté

8. Période de questions

9. Levée d'assemblée